

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

Affichage de la présente liste des délibérations et mise en ligne sur le site internet le mardi 18 juillet 2023

N° de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
DCM 2023-57	Adoption du procès-verbal	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-58	Bâtiments communaux : alarmes	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-59	Adhésion au groupement de commande : logiciel de gestion Petite Enfance	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-60	Convention d'occupation temporaire – implantation en hauteur de télérelève d'objets connectés	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-61	Commission de contrôle des listes électorales	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-62	Nomination d'un membre élu au CCAS	Adopté à la majorité des suffrages exprimés
		18 ont voté pour
		0 ont voté contre
		1 s'est abstenu
		(C. RAMAUGÉ)
DCM 2023-63	Convention de relance pour les années 2022-2025	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-64	Subventions aux écoles maternelle et élémentaire	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-65	Subvention exceptionnelle à l'association Repair Café	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-66	Actualisation des tarifs communaux	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-67	Accueil périscolaire : tarifs pour la rentrée 2023-2024	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-68	Restaurant scolaire : tarifs pour la rentrée 2023-2024	Adopté à l'unanimité

DCM 2023-69	Mercredis Loisirs : tarifs pour la rentrée 2023-2024	Adopté à la majorité des suffrages exprimés
		17 ont voté pour
		0 ont voté contre
		2 se sont abstenus (J. VAUGON, H. MACÉ)
DCM 2023-70	Aide aux devoirs : tarifs pour la rentrée 2023-2024	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-71	Animaux en divagation : frais de gestion	Adopté à l'unanimité
DCM 2023-72	Culture : Médiathèque – tarifs de vente de livres, revues, BD et CD	Adopté à l'unanimité

Madame le Maire, Elisabeth MOUSSAY



072-217200518-20230711-DCM2023-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	15
Procurations	2
Votants	15
Exprimés	17

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, <u>Floriane DE MATOS</u>, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, <u>Nicolas JOLIVET</u>, <u>François DOLL</u>, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, <u>Frédéric MORAINE</u>, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Julie VALLEROY, Floriane DE MATOS, Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-57: Adoption du procès-verbal du conseil municipal

Classification 5.2.3.

Rapporteur: Elisabeth MOUSSAY

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans les termes identiques pour les communes,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2023,

Le conseil municipal,

Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2023.

<u>DÉCISION :</u> Adopté à l'unanimité

(Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY



072-217200518-20230711-DCM2023-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	16
Procurations	2
Votants	16
Exprimés	18

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, <u>Floriane DE MATOS</u>, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, <u>Nicolas JOLIVET</u>, <u>François DOLL</u>, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, <u>Frédéric MORAINE</u>, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Floriane DE MATOS, Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-58 : Bâtiments communaux : alarmes

Classification 1.7

Rapporteur: Patrick RICHARD

Vu la nécessité d'installer une alarme à l'atelier municipal et de mettre à jour les alarmes de la Mairie et des 2 écoles

4 entreprises ont été sollicitées et nous ont fait parvenir leurs propositions.

- SARL SECOMA
- SECURITÉ OUEST SERVICE
- VERISURE
- HOMERIS

Après analyses, la commission voirie-bâtiment en date du 29 juin 2023 vous propose de retenir l'entreprise VERISURE pour l'ensemble des 4 bâtiments à protéger.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 03 juillet 2023,

L'entreprise VERISURE a fait la proposition suivante après négociations :

Fourniture et pose de matériel pour un montant de 5 886 € HT ramenés à 3 886 € HT.

Abonnement mensuel de 262 € HT pour l'ensemble des bâtiments avec une offre commerciale à ½ tarif les 18 premiers mois pour la mairie et 12 mois pour les 3 autres bâtiments, soit 131 € HT pendant 1 an, puis 228,50 € HT les 6 mois suivants.

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSA

072-217200518-20230711-DCM2023-59-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	16
Procurations	2
Votants	16
Exprimés	18

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Floriane DE MATOS, Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-59 : Adhésion au groupement de commande : logiciel de gestion Petite Enfance Classification 1.7

Rapporteur: Elisabeth MOUSSAY

La Communauté de Communes Val de Sarthe prépare l'appel d'offres concernant les logiciels de gestion Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, la version actuelle desdits logiciels Abelium va prendre fin et ne sera plus actualisée fin 2024.

Pour rappel, le Portail Familles de la CDC Val de Sarthe est un service en ligne personnalisé et sécurisé afin de permettre aux familles d'effectuer les démarches suivantes :

- Gérer les informations du compte « famille » ;
- 2. Inscrire et Réserver aux différents services de sa commune et de la Communauté de communes ;
- 3. Télécharger les factures ;
- 4. Payer en ligne.

La Communauté de Communes Val de Sarthe étudie la possibilité d'établir un marché public et d'utiliser le principe de « groupement de commande » (conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, il permet aux acheteurs publics de regrouper leurs achats et d'effectuer ainsi des économies d'échelle. Il peut être mis en œuvre pour tous types de marchés, récurrents ou ponctuels, à l'exception des marchés de travaux). Ainsi, une convention devra valider la constitution dudit groupement de commande, dont la CDC serait le coordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adhère au groupement de commande,

Approuve la convention constitutive du groupement de commande désignant la Communauté de Communes Val de Sarthe coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer et signer le marché et toutes pièces connexes selon les modalités fixées dans la convention,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement,

Désigne Madame le Maire comme représentant titulaire de la commune de Cérans-Foulletourte lors de la commission d'appel d'offres.

Désigne Madame Nathalie BRIÈRE comme représentant suppléant de la commune de Cérans-Foulletourte lors de la commission d'appel d'offres.

<u>DÉCISION :</u>
Adopté à l'unanimité
(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY





072-217200518-20230711-DCM2023-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-60 : Convention d'occupation temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés

Classification 3.2

Rapporteur: Patrick RICHARD

Projet IoT : déploiement du réseau LoRa en Sarthe

Il a été proposé d'apposer une antenne de petite taille sur la salle polyvalente, qui permettra d'installer des capteurs où la commune en aurait besoin (par exemple : pour la détection d'incendie...)
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 19 juin 2023,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Autorise Madame le Maire à signer la convention (ci-annexée)

<u>DÉCISION :</u> Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY



072-217200518-20230711-DCM2023-61-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-61 : Commission de contrôle des listes électorales

Classification 5.3.3

Rapporteur: Elisabeth MOUSSAY

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux.

- un déléqué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24° et le 21° jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Le Conseil Municipal propose les délégués suivants :

Liste 1 (3 conseillers municipaux):

Karine PASTEAU Floriane DE MATOS Julie VALLEROY Liste 2 (2 conseillers municipaux) : Nathalie BRIÈRE Maïté LECHAT-LEJEUNE

Le Conseil Municipal propose les délégués suppléants suivants :

Liste 1 (3 conseillers municipaux):
Romain TOURANCHEAU
Jackie VAUGON
Christophe RAMAUGÉ

Liste 2 (2 conseillers municipaux) : François DOLL Edith MÉNAGE

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY



072-217200518-20230711-DCM2023-62-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, <u>François DOLL</u>, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, <u>Frédéric MORAINE</u>, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-62: Nomination d'un membre élu au CCAS

Classification 5.3.3

Rapporteur: Elisabeth MOUSSAY

En raison de la démission de Mme Céline PASQUIER-MARTIN, conseillère municipale, en date du 21 juin 2023, élue membre du CCAS, un élu doit être élu pour la remplacer.

M. Romain TOURANCHEAU se propose pour être membre élu.

<u>DÉCISION :</u> Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20230711-DCM2023-63-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, <u>Nicolas JOLIVET</u>, <u>François DOLL</u>, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, <u>Frédéric MORAINE</u>, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-63 : Convention de relance pour les années 2022-2025

Classification: 7.10

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental de la Sarthe a attribué à la commune de Cérans-Foulletourte la somme de 68 280 € au titre de la convention de relance 2022-2025 par délibération en date du 6 juillet 2020.

Madame le Maire précise que cette convention de relance permet à la commune de bénéficier d'une aide de 80 % pour un projet de :

Amélioration de l'attractivité du territoire

- Aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles,
- Accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes,
- Projets d'accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,

Agir efficacement au service des territoires et des usagers

- Projets portant une dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population, etc.
- Projets en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport).

Madame le Maire propose que le projet de Maison d'*Assistants Maternels soit présenté dans le cadre de cette convention.

Madame le Maire souligne qu'elle doit signer la convention avec le Département pour obtenir cette aide. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention

<u>DÉCISION</u>: Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre



072-217200518-20230711-DCM2023-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, <u>François DOLL</u>, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, <u>Frédéric MORAINE</u>, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-64 : Subventions aux écoles maternelle et élémentaire

Classification 7.5.3

Rapporteur: Romain TOURANCHEAU

Lors du vote des subventions, il a été omis de voter le montant des subventions accordées aux écoles. Il y a lieu de fixer le montant précis afin de pouvoir mandater la dépense, même si les crédits sont ouverts au budget.

Ecole maternelle : 2 780 €, soit 20 € x 109 élèves (transports) + 600 € (lait)

Ecole élémentaire : 5 140 €, soit 20 € x 207 élèves (transports) + 700 € (sorties) + 300 € (cadeaux de Noël)

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY Le secrétaire de séance, Edith MÉNAGE

EA

072-217200518-20230711-DCM2023-65-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s)</u> et représenté(s): Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-65 : Subvention exceptionnelle à l'association Repair café

Classification 7.5.3

Rapporteur: Hervé GARANDEL

Création d'une association composée d'élus et d'habitants.

La permanence du Repair café aura lieu le 3^{ème} samedi de chaque mois et tournera sur les 4 communes, à savoir 3 fois par an dans chaque commune.

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle à l'association du Repair Café à hauteur de 0.10 c /habitant, soit 337,70 € (au 1er janvier 2023, la population totale est de 3 377 habitants)

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY

072-217200518-20230711-DCM2023-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, <u>Nicolas JOLIVET</u>, <u>François DOLL</u>, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, <u>Frédéric MORAINE</u>, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ. François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-66 : Actualisation des tarifs communaux

Classification 7.10

Rapporteur: Christelle GAUTIER

Sur proposition de la **commission Vie Locale**, à compter du 1^{er} septembre 2023, il est proposé de voter les tarifs communaux : salle, matériel et cimetière (voir annexe n°1)

<u>DÉCISION</u>: Adopté à l'unanimité

Adopte a runammite

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Mme Valérie RIOLÉ s'est abstenue pour les tarifs sur le cimetière.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY



ANNEXE - CONSEIL MUNICIPAL DU 11-07-2023

TARIFS SALLE POLYVALENTE à partir du 1er septembre 2023

Types d'activités	Association	Habitant de la Commune	Association Particulier hors commune	Particulier hors commune	Entreprise
Associations locales caritatives (ex : association parents d'élèves communale, don du sang)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Location 1/2 journée - à partir de 13h30					250,00 €
Location 1 jour (la semaine et le week-end)	80,00€	pas à la location	200,00€	pas à la location	400,00€
Location week-end	120,00 €	400,00 €	400,00 €	650,00€	650,00 €
Cuisine	gratuit	€00,00	900'09	€0,00 €	60,00 €
Vaisselle pour 50 convives (assiette, couteau, fourchette, cuillère à café, 2 verres, tasse, soucoupe)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Coupes 50 pièces	20,00€	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Forfait nettoyage si la salle n'est pas rendue propre	150,00€	150,00 €	150,00€	150,00 €	150,00€
Caution	800,00€	800,00€	800,00€	800,00€	800,00€
					V

Mme le Maire, Elisabeth Moussay

ANNEXE - CONSEIL MUNICIPAL DU 11-07-2023

TARIFS MATÉRIEL à partir du 1er septembre 2023

Type matériel	associations communales	particuliers	associations hors communes
Stand parapluie - dimensions 3*3	gratuit	pas à la location	20,00€
caution/stand	≥00,00€	pas à la location	500,00€
Estrade remorque : dimensions 9*6	gratuit	pas à la location	gratuit
Table et 2 bancs	gratuit	15,00 €	15,00€
caution	100,00€	100,00 €	100,00€
Véhicule PUBLIBUS		pas à la location	pas à la location
caution	1 000,000 €		
frais de gestion	15,00€		
tarif du kilomètre parcouru	€ 0,30 €		
forfait nettoyage intérieur & extérieur	€0000		



ANNEXE - CONSEIL MUNICIPAL DU 11-07-2023

CIMETIÈRE

à partir du 1er septembre 2023

	TARIFS
Concession 50 ans	300,00€
Concession 30 ans	200,000 €
Columbarium 30 ans	€00,000
Columbarium 15 ans	320,00€
Cavurne 30 ans	900'009
Cavurne 15 ans	320,00€
Jardin du souvenir	50,00€

Mme le Maire, Elisabeth MOUSSAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-217200518-20230711-DCM2023-67b-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage: 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

Présents: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel **GALBADON**

Excusé(s) et représenté(s) : Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-67 :1 Accueil périscolaire : tarifs pour la rentrée 2023-2024

Classification 7.10

Rapporteur : Nathalie BRIÈRE

Sur proposition de la commission Education-Social

Pour l'accueil périscolaire, il est proposé les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2023 :

Quotients Familiaux	Tarif par 1/2h Pour l'accueil du matin Et du soir Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi 2023-2024 2023-2024 1/2h 1/2h (16h30-17h00)	
QF1 De 0 à 520	0.47 €	0.72 €
QF2 De 521 à 900	0.61 €	0.86 €
QF3 De 901 à 1250	0.74 €	0.99€
QF4 De 1251 à 1500	0.87 €	1.12€
QF5 Au-delà de 1500	1.00 €	1.25 €

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOU

072-217200518-20230711-DCM2023-68-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-68 : Restaurant scolaire : tarifs pour la rentrée 2023-2024

Classification 7.10

Rapporteur: Nathalie BRIÈRE

Sur proposition de la commission Education-Social,

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2023-2024

	Quotients Familiaux	Tarifs
		2023-2024
QF1	Jusqu'à 520	3.64€
QF 2	De 521 à 900	3.82€
QF3	De 901 à 1250	3.98€
QF4	De 1251 à 1500	4.15€
QF5	Au-delà de 1500	4.31€
	Repas occasionnel prévu Agent de la collectivité Enseignants	4.97€
	Commensaux et repas enfants imprévus	7.02€
	Stagiaire (non rémunéré)	Gratuit
	PAI avec fourniture de repas	Gratuit

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MO SSA

072-217200518-20230711-DCM2023-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-69 : Mercredis Loisirs : tarifs pour la rentrée 2023-2024

Classification 7.10

Rapporteur : Nathalie BRIÈRE

Sur proposition de la commission Education-Social

Pour les mercredis, il est proposé les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2023 :

Quotients familiaux	1/2 journée sans repas 7h15/12h00 ou 14h00/19h00	1/2 journée avec repas 7h15/14h00 ou 12h00/19h00	Journée Avec Repas 7h15/19h00
QF1 de 0 à 520	3.21€	7.34€	10.25€
QF2 de 521 à 900	4.28€	8.46€	12.41€
QF3 de 901 à 1250	5.36€	9.59€	14.57€
QF4 de 1251 à 1500	6.43€	10.72€	16.74€
QF5 au-delà de 1500	7.50€	11.84€	18.89€

DÉCISION:

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

(Par 17 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Jackie VAUGON, Hyacinthe MACÉ)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth Me Seal Santhe *

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217200518-20230711-DCM2023-70-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, <u>Nicolas JOLIVET</u>, <u>François DOLL</u>, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, <u>Frédéric MORAINE</u>, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-70 : Aide aux devoirs : rentrée scolaire 2022-2023

Classification 7.10

Rapporteur: Nathalie BRIÈRE

Sur proposition de la commission Education-Social,

Aucune augmentation n'est prévue pour la rentrée 2023-2024 pour l'aide aux devoirs, le tarif est de 2.50 €/heure.

<u>DÉCISION :</u>

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabeth MOUSSAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20230711-DCM2023-71-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-71: Animaux en divagation - frais de gestion

Classification 7.10

Rapporteur: Romain TOURANCHEAU

Dans le cadre des deux conventions signées avec la société CANIROUTE portant sur la capture, l'identification et la mise en fourrière des animaux errants, il est proposé au conseil municipal de maintenir les frais de gestion délibérés le 21 mars 2016 :

- Chat: 80 €

- Chien, chèvre : 120 €

Vache : 500 €

- Cheval, poney, âne : 600 €

Il est précisé que les frais de gestion seront refacturés au propriétaire de l'animal, en complément des frais mis à la charge de commune par la société CANIROUTE, suivant les deux conventions signées.

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Élisabe<u>th M</u>OUSSAY

072-217200518-20230711-DCM2023-72-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023

Date de la Convocation	04/07/2023
Date de l'affichage	04/07/2023
Date de la publication	17/07/2023
Membres en exercice	21
Membres présents	17
Procurations	2
Votants	17
Exprimés	- 19

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023

<u>Présents</u>: Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, <u>Karine PASTEAU</u>, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINE, Manuel GALBADON

<u>Excusé(s) et représenté(s)</u>: Frédéric MORAINE, Nicolas JOLIVET, Karine PASTEAU représentée par Valérie RIOLÉ, François DOLL représenté par Jackie VAUGON.

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Edith MÉNAGE

DCM 2023-72 Culture : Médiathèque - tarifs de vente de livres, revues, BD et CD

Classification 8.9

Sur proposition de commission culture.

La médiathèque de l'Espace Gérard Véron (EGV) organise une braderie les 1er et 2 septembre 2023. Cette action qui se déroulera dans le hall de l'EGV, consiste à vendre de documents « déclassés », au prix de :

Rapporteur: Roger PIERRIEAU

1€: 1 livre
2€: 5 revues
3€: 5 BD
1€: 1 CD

Cette action annuelle permet à la médiathèque de Cérans Foulletourte de maintenir l'offre de qualité de son fonds documentaire.

Considérant que le produit de la vente sera reversé à la régie des recettes « Affaires culturelles et générale », en contrepartie du reçu délivré à l'acheteur,

Les membres du conseil municipal sont invités à :

- accepter cette vente
- autoriser Madame le Maire à reconduire cette opération en tant que de besoin.

DÉCISION:

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

